



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU BUDGET
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

PARIS, LE 18 DEC. 2002

TÉLÉDOC 246
BUREAU 2C
N° 2C-02-4965

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE,

à Mesdames et Messieurs les Ministres
et Secrétaires d'Etat

Objet : Indemnités journalières de mission allouées aux personnels civils et militaires en mission temporaire dans les pays étrangers.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'en complément des décisions des 4 juillet et 1^{er} octobre 2002 et à compter du 1^{er} janvier 2003, les taux des indemnités journalières destinées à rembourser forfaitairement les frais supplémentaires de logement et de nourriture, ainsi que les dépenses diverses ne faisant l'objet d'aucun remboursement particulier sont fixées conformément aux tableaux suivants :

I- pour les personnels militaires effectuant une mission dans les pays ci-dessous désignés :

Pays	Monnaies	Groupes	
		IV	V
Afrique du sud	Rand commercial	751	751
Aruba	Dollar US	134	134
Autriche	Euro	136	136
Azerbaïdjan	Euro	204	204
Botswana	Pula	445	445
Brésil	Dollar US	138	138
Burundi	Franc Burundi	92.534	92.534
Curaçao	Dollar US	134	134

Copies : - C.F. (tous)
- Diffusion générale

Egypte	Livre égyptienne	421	421
Géorgie	Dollar US	195	195
Grèce	Euro	152	152
Hongrie	Dollar US	115	115
Inde	Dollar US	123	123
Kazakhstan	Dollar US	206	206
Lesotho	Rand commercial	681	681
Liban	Euro	142	142
Maroc	Dirham	1.083	1.083
Norvège	Couronne norvégienne	1.333	1.333
Ouzbékistan	Dollar US	225	225
Papouasie Nouvelle-Guinée	Kina	383	383
Roumanie	Dollar US	141	141
Russie	Dollar US	220	220
Rwanda	Dollar US	61	61
Suède	Couronne suédoise	1.750	1.750
Tchad	Franc CFA	96.088	96.088
Thaïlande	Baht	3.812	3.812
Timor Est	Dollar US	138	138
Yougoslavie	Dollar US	131	131

II- pour les personnels militaires effectuant une mission à New York, en dollar US et selon la périodicité suivante :

a) du 1^{er} janvier au 31 août :

Titre IV	Titre V
234	234

b) du 1^{er} septembre au 31 décembre :

Titre IV	Titre V
287	287

III – Pour les personnels civils et militaires des pays ci-dessous désignés :

Pays	Monnaie	Groupes				
		I	II	III	IV	V
Bosnie-Herzégovine	Euro	169	129	118	114	94
Yémen	Euro	188	124	124	115	91

Je vous rappelle qu'il vous appartient d'assurer la diffusion de la présente circulaire auprès de tous les services et établissements de votre département, notamment ceux qui ne peuvent accéder aux services du site internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie permettant d'obtenir les taux de chancellerie et les taux d'indemnité de mission à l'étranger en vigueur.

Pour le Ministre et par délégation
La Directrice du Budget
Par empêchement de la Directrice du Budget
Le Sous-Directeur



Laurent de JEKHOWSKY